

Séance du 30 novembre 2021

Madame la Maire indique que le conseil municipal a été reporté suite à un incident majeur. Une fuite de gaz (risque à explosion) a été détectée sur la place Robert Arnould et un périmètre de sécurité a été mise en place. Cet incident nous a obligé à annuler la réunion du conseil municipal du jeudi 25 novembre. De plus, la réunion des donneurs de sang et la séance de judo (pas de rassemblement proche de l'incident) ont été aussi annulées. Notre conseil municipal a donc lieu ce soir si vous en êtes d'accord.

Tous les membres du conseil municipal en sont d'accord.

Lecture par M. LEVEQUE de la précédente réunion

Le Conseil

ACCEPTE à 1 abstention et 16 pour l'effacement des dettes de cantine d'un montant de 45 € émis en 2020 au nom de LAURENT Grégory.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Décide d'allouer à 3 abstentions et 14 pour la subvention suivante

Associations	2021
Association des Boutons d'Or	400.00 €

DIT que les crédits correspondants sont inscrits du Budget Primitif 2021.

AUTORISE à l'unanimité l'adhésion du Syndicat Intercommunal à Vocations Multiples de l'Agglomération Romarimontaine au SMIC des Vosges.

DEMANDE à l'unanimité à l'ONF le martelage des parcelles suivantes : 5, 40 et 46

fixe comme suite la destination des produits des coupes des parcelles 40 et 46 y compris les chablis divers :

- Vente en bloc et sur pied à l'automne par les soins de l'ONF.

fixe comme suit la destination des coupes de la parcelle 5

- Partage en nature de tous les produits entre les affouagistes

décide de répartir l'affouage par habitant

désigne comme garants responsable :

Monsieur Jean HEMARD

Monsieur Jean-Michel GRAMMONT

Monsieur Emmanuel HERRSCHER

fixe comme délai unique d'exploitation le 15 septembre 2022.

laisse la commission Forêt déterminer un règlement d'affouage

détermine modalités d'exploitation dans un règlement.

fixe le montant de la taxe d'affouage à 5.5 € TTC/stère de charbonnette (TVA 20%).

Une pénalité forfaitaire de 90 € TTC est instaurée pour les inscrits ne façonnant pas leur lot.

DECIDE à l'unanimité de ne pas exercer son droit de préemption urbain sur les demandes suivantes :

Maître SZABLA, notaire à Epinal pour les parcelles cadastrées section AC n° 35, 411 et 361 de 7 a 44 ca situées 50 rue de la Résistance pour un prix fixé à 72 500.00 € ;

Maître CUNRATH, notaire à Châtel sur Moselle pour les parcelles cadastrées section AD n° 225 et 227 de 10 a 01 ca situées Bas de la Vigne David pour un prix fixé à 40 000.00 € ;

Maître CUNRATH, notaire à Châtel sur Moselle pour la parcelle cadastrée section AD n° 230 de 16 ca située Bas de la Vigne David pour un prix fixé à 640.00 €

Maître RICHARD, notaire à Mirecourt pour la parcelle cadastrée section B n° 202 de 9 a 78 ca située 1 Allée des Mésanges pour un prix fixé à 187 000.00 €

DECIDE à l'unanimité les ouvertures de crédits suivants :

Titre au compte 7788 : 1 € (opération réelle)

Titre au compte 2115/041 et mandat au compte 2041622/041: 1 € (opération d'ordre)

DECIDE à l'unanimité la décision modificative suivante :

Dépenses de Fonctionnement :	PLUS	MOINS
Compte 673/67	112 500.00 €	
Compte 023/023		112 500.00 €

Recettes d'investissement :	PLUS	MOINS
Compte 024/024	112 500.00 €	
Compte 021/021		112 500.00 €

DECIDE à l'unanimité de verser une subvention exceptionnelle de 50.00 € à la Coopérative de l'Ecole Elémentaire.

DIT que les crédits sont inscrits au budget principal 2021

Questions diverses :

Questions de Mme Lombart :

Purificateur d'air et capteur CO2 : pas d'obligation pour l'instant. Un contrôle annuel est fait avec la CAE dans les écoles. Détecteur CO2 vaut 360 € subventionnable à hauteur de 30 à 40% et un purificateur d'air vaut 2 000.00 €. Les capteurs CO2 seront mis au budget 2022 pour les écoles. Pour les salles communales aucune obligation

Conseil des Jeunes : préparation des élections pour l'an prochain et on va essayer de mobiliser les jeunes (pas de CM2). Réunion de la commission prochainement

Questions de Mme Thieriot :

Commission Plan Local d'Urbanisme : Les membres des commissions n'ont pas à divulguer, ni communiquer sur ce qui se dit en commission. Tant que l'étude n'est pas terminée et présentée au conseil municipal, rien ne peut être divulgué. Il y aura une enquête publique où chacun pourra s'exprimer. Il y aura bien une présentation à l'ensemble du conseil municipal avant le vote de celui-ci.

Investissements sur l'ensemble du mandat : ruelle Duguenot 420 000 € avec environ 40 à 50 % de subvention, mais pas de réponse pour l'instant sur les subventions, aménagement Pâquis (terrain de tennis, agrès...), numérisation de l'école élémentaire (2^{ème} partie), reboisement forêt (parcelles 16 et 17 pour 61 000 € subvention à environ 45 % soit environ 29 800 € mais peu de plants disponibles et très peu de société (pas de plants, ni de planteurs). Une réunion aura lieu le 18 décembre à ce sujet ; entretien du patrimoine communal (ravalement façades école maternelle, isolation des bâtiments...), requalification de la Place de la Mairie.

L'assainissement n'est pas du ressort de la commune mais de la Communauté d'Agglomération d'Epinal et il est souligné que les travaux d'assainissement ne sont toujours pas réalisés.

Questions de M. Borne :

Crédits en cours :

Ecole élémentaire se termine en juillet 2022 et au 31 décembre 2021 il reste 18 255 €

Mairie se termine en février 2028 et au 31 décembre 2021 il reste 228 673 €

Sécurité du mur du cimetière : discussion en commission travaux de samedi

M. Borne demande aussi de vérifier au cimetière les concessions abandonnées pour les récupérer pour d'autres, mais attention à la législation et aux concessions perpétuelles

Informations diverses de Madame la Maire :

Courrier de Stéphane VIRY, député, retour négatif pour le débit de tabac

Concours des maisons fleuries sera remis en place sur inscription

A venir installation d'un kiné et proposition de nouveau local pour Librac'tion

Vœux du maire le samedi 8 janvier à 11h

Retraite d'un agent au 1^{er} mai 2022 et remplacement par un agent venant de la ville de Golbey

Séance levée à 21 h 30